
Cahier des normes pour le programme : Thérapie respiratoire

Ce cahier des normes est approuvé pour les six étapes du programme Thérapie respiratoire par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (code MCU 61615) pour les programmes offerts par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes :

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs des programmes, etc. sur la mise en oeuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ce cahier des normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions :

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription ©2001, ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario, au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec la :

Direction des collèges, Unité de la qualité des programmes
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
900 rue Bay
Édifice Mowat, 9^e étage
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone: (416) 325-1934
Télécopieur: (416) 327-1853

Veillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

Veillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Cette publication est également disponible sur le site Web du ministère :

<http://www.edu.gov.on.ca>

This publication is also available on the Ministry's World Wide Web site at

<http://www.edu.gov.on.ca>

©2001, ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario.

This document is also available in English.

ISBN 0-7794-1661-9

Remerciements

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important joué par :

- Les membres du comité de travail sur l'élaboration des normes du programme Thérapie respiratoire : Susan Dunnington, de *The Michener Institute for Applied Health Sciences*; Anita Gallant, du *Algonquin College*; Nancy Garvey, du *Osler Health Centre*; Cheryl Homuth, de la Société canadienne des thérapeutes respiratoires; Dennis Hunter, du *Fanshawe College*; Judy MacGregor, de l'Hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario; Claude Perron, de La Cité Collégiale; Jim Quigley, du *Canadore College*; Glen Randall, de l'Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario; Erica Steel, du *Registered Respiratory Care Therapist*; Marjorie Taffe, *VitalCare*; and Sylvia Taus, du *Canadore College*.
- Les personnes et organisations qui ont dirigé l'élaboration des normes et la personne détachée qui était à la tête de l'élaboration des normes : Linda Buschmann du Collège Canadore.
- Les membres du Conseil des aptitudes génériques (CAG) du CNAPC qui ont élaboré les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques, les personnes qui ont animé les sessions de consultation pour participer à l'élaboration des résultats d'apprentissage relatifs aux aptitudes génériques et, plus particulièrement, Robert Mayrand qui a piloté ce dossier auprès des trois collèges de langue française et de la communauté francophone.
- Les membres du Conseil de la formation générale (CFG) du CNAPC qui ont élaboré les buts et objectifs de la formation générale, les nombreuses personnes et organismes qui ont participé aux sessions de consultation et, plus particulièrement, Robert Mayrand qui a piloté ce dossier auprès des trois collèges de langue française et de la communauté francophone.
- Les personnes et organismes qui ont participé aux sessions de révision et d'adaptation des normes en formation professionnelle en langue française, plus particulièrement le personnel scolaire : Claude Perron, Jacqueline Bernard, Ginette Aubin et Suzanne Cormier de La Cité collégiale et les membres du comité consultatif de programme de La Cité collégiale pour leur contribution et appui.

Dans ce document, à des fins de clarté et de simplification, le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes.

Table des matières

I.	Introduction	1
	L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	1
	Le cahier des normes	1
	Les normes de programme sont exprimées sous la forme de résultats d'apprentissage	2
	Les résultats d'apprentissage	2
	L'agrément des programmes	2
	L'élaboration des normes de programme	2
	La mise à jour du cahier des normes	3
	La spécificité francophone	3
II	Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle	4
	Le préambule	4
	La liste des résultats d'apprentissage en formation professionnelle	6
	Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle	7
	Le lexique	19
III.	Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques	22
	La liste des résultats d'apprentissage des aptitudes génériques	23
	Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques	25
IV.	La formation générale	40
	Les exigences de la formation générale	40
	Les buts et les objectifs généraux	41

I. Introduction

Ce document présente les normes du programme Thérapie respiratoire offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario. Ces normes s'appliquent à tous les programmes portant le code MCU 61615, approuvés par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les diplômés acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

La Direction des collèges du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a le mandat de l'élaboration et de l'approbation des normes des programmes pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les cahiers des normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres :

- les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle;
- les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques; et
- les buts et objectifs de la formation générale.

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie offrant ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins/intérêts régionaux.

Les normes de programme sont exprimées sous la forme de résultats d'apprentissage

Les normes de la formation professionnelle et des aptitudes génériques sont exprimées sous la forme de résultats d'apprentissage.

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vu comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent qu'un apprentissage significatif a été réalisé par les personnes diplômées du programme, et vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les diplômés d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage

Les *résultats d'apprentissage* représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au diplôme.

Les *éléments de performance* rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. *A ne pas confondre avec les objectifs d'apprentissage*. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non des éléments de performance.

L'agrément des programmes

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a l'autorité d'agréer les programmes collégiaux. Cette évaluation provinciale vise à déterminer si les diplômés du programme ont atteint les résultats d'apprentissage prescrits dans le cahier des normes.

L'élaboration des normes de programmes

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large d'aptitudes génériques. Cette combinaison devrait assurer que les diplômés possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes professionnelles repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine: employeurs, associations professionnelles, diplômés, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements, etc.

La mise à jour du cahier des normes

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités effectuera périodiquement l'évaluation de la pertinence des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et des aptitudes génériques ainsi que des buts et objectifs de la formation générale. Pour vous assurer que cette version du cahier des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à l'adresse indiquée au début de ce document.

La spécificité francophone

Les normes d'un programme offert en langue française peuvent différer des normes d'un programme offert en langue anglaise.

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont sensiblement similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes des programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une meilleure réponse aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage des aptitudes génériques, l'un portant sur l'anglais et l'autre portant sur l'affirmation culturelle.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage en formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes.

II. Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle

Les diplômés du programme Thérapie respiratoire doivent démontrer qu'ils ont atteint en matière de formation professionnelle les dix résultats d'apprentissage sous mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques et les exigences de la formation générale.

Le préambule

Les normes des programmes de thérapie respiratoire dispensés dans les collèges d'arts appliqués et de technologie comprennent les normes de base touchant les aptitudes génériques et la formation générale, qui sont acquises au même moment que les normes de formation professionnelle. En répondant aux normes de programmes, les diplômés disposeront, en qualité de professionnels débutants, des connaissances, des compétences et des valeurs nécessaires pour exercer conformément aux champs d'action que la loi* leur reconnaît. Grâce à un apprentissage continu et à une expérience croissante, les diplômés pourront jouer leur rôle dans des situations de pratique diversifiées et des contextes toujours plus complexes.

La profession est axée sur des connaissances factuelles et fondée sur la théorie des soins de santé. Étant donné le caractère sérieux et exigeant de cette profession, les diplômés ont suivi un programme s'appuyant sur de solides connaissances de la théorie, des principes, des concepts et des pratiques nécessaires pour s'intégrer à cette profession de la santé*. Les personnes qui s'inscrivent au programme connaissent déjà les techniques de réanimation cardiorespiratoire, mais le programme leur permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour appliquer les techniques spécialisées de maintien des fonctions vitales. Les diplômés manifestent un grand respect pour le caractère unique de leurs clients* et de leurs collègues. Ils appliquent des méthodes d'exercice réfléchi, de pensée critique, de résolution de problèmes et de prise de décisions de façon compétente et efficace, en vue de fournir des soins respiratoires* et de promouvoir une santé optimale et le bien-être des clients. Dans l'exercice de leur profession, les diplômés cherchent à promouvoir, à maintenir et à restaurer la santé de leurs clients, à promouvoir l'autonomisation* et la réadaptation ainsi qu'à prévenir les accidents et les maladies. Ils dispensent aussi des soins palliatifs.

Les diplômés collaborent avec les personnes de tout âge, les familles et les groupes. Ils travaillent, de façon autonome et en collaboration ou en consultation avec les membres de l'équipe de soins de la santé, à la planification, à la mise en oeuvre et à l'évaluation de la pratique axée sur les résultats*. En qualité de praticiens autonomes, et en partenariat avec d'autres professionnels de la santé, ainsi qu'à titre de membre de l'équipe de soins de la santé, les diplômés font preuve de leadership et de compétence dans la

communication, les relations à l'intérieur des groupes et les relations interpersonnelles. Ils manifestent un grand professionnalisme dans tous les aspects de l'exercice de leur profession.

Les diplômés du programme doivent répondre aux conditions requises dans le territoire où ils souhaitent exercer leur profession. En Ontario, les diplômés ayant complété les démarches requises qui permettent l'exercice de la profession, peuvent recourir à la désignation professionnelle de *thérapeute respiratoire autorisé (TRA)*, mais ils sont tenus d'utiliser le titre de *praticien en soins respiratoires* autorisé (PSRA)*.

Les diplômés peuvent travailler dans des milieux de pratique* variés, notamment dans des organismes communautaires, les établissements de soins actifs et de soins de longue durée, et dans divers autres services et programmes reliés à la santé. Ils peuvent aussi trouver des possibilités d'emploi au sein d'organismes et d'entreprises qui font appel à leurs connaissances et compétences cardiorespiratoires spécialisées ou encore exercer à leur propre compte, au sein d'une entreprise offrant des services de soins de la santé.

* Voir le lexique

Thérapie respiratoire

La liste des résultats d'apprentissage en formation professionnelle

Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

- 1. pratiquer la thérapie respiratoire de façon professionnelle;**
- 2. exercer ses activités de façon sécuritaire, compétente et efficace dans divers milieux de pratique*;**
- 3. communiquer efficacement avec les clients* et les membres de l'équipe des soins de santé;**
- 4. travailler en équipe en vue d'aider les clients à atteindre leurs objectifs en matière de santé;**
- 5. évaluer les clients de façon complète;**
- 6. recueillir et interpréter l'information en vue de planifier, de mettre en oeuvre et d'évaluer une pratique axée sur les résultats*;**
- 7. choisir et utiliser une gamme variée de modalités* de thérapies respiratoires* en vue d'aider les clients à atteindre leurs objectifs en matière de santé;**
- 8. collaborer avec les clients et les membres de l'équipe des soins de santé en vue d'élaborer, de mettre en oeuvre et d'évaluer les plans d'apprentissage des clients;**
- 9. intégrer la théorie, les principes et les concepts à la pratique des soins respiratoires*;**
- 10. intégrer à la pratique les concepts de la recherche*.**

* Voir le lexique

N.B. Les résultats d'apprentissage sont numérotés à titre de point de repère. Les numéros n'indiquent aucunement une séquence, une valeur d'importance ou un ordre de priorité.

Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle

1. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*
pratiquer la thérapie respiratoire de façon professionnelle.

Éléments de performance :

- expliquer les responsabilités quant aux lois* sur les professions de la santé réglementées et le rôle joué par l'organisme de réglementation dans la protection du public;
- expliquer le rôle des associations professionnelles dans la promotion de la profession;
- expliquer les efforts de la société et de la profession, orientés vers la promotion de la santé et la qualité des soins et des services pour la collectivité;
- faire preuve d'ouverture à la diversité*;
- se comporter de façon éthique;
- respecter les lois*, les normes, les lignes directrices et les attentes professionnelles en matière de pratique, ainsi que les politiques et les méthodes du milieu de pratique*;
- travailler dans les limites de son rôle et de ses responsabilités en qualité de praticien autonome et de membre d'une équipe;
- reconnaître le rôle des soins respiratoires* dans la promotion de la santé, du bien-être et de la qualité de vie;
- promouvoir la reconnaissance de la profession et le rôle des praticiens auprès du public et des membres des autres professions de la santé;
- reconnaître l'influence des convictions, des valeurs et des conceptions sur la pratique de soins respiratoires;
- apporter son appui de façon appropriée aux personnes mourantes et aux gens qui partagent cette expérience;
- servir de modèle pour la profession;
- agir avec assurance de façon responsable, autonome et réfléchie;
- accepter la responsabilité de ses propres actes;

- acquérir les connaissances, les compétences et les valeurs nécessaires à une pratique réfléchie*, à l'évaluation et l'amélioration de la qualité*;
- maintenir sa compétence professionnelle par l'éducation permanente et l'apprentissage constant;
- utiliser les observations constructives, les évaluations du rendement et les évaluations par les pairs, en vue d'améliorer sa pratique;
- comprendre l'importance de sa participation à un réseau de soutien* fourni par les collègues;
- maintenir le caractère confidentiel de tous les renseignements de l'organisme et du milieu de travail.

* Voir le lexique

2. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

exercer ses activités de façon sécuritaire, compétente et efficace dans divers milieux de pratique*.

Éléments de performance :

- se procurer et utiliser les recherches*, les connaissances scientifiques et les autres ressources de façon appropriée et autonome;
- reconnaître les limites de ses connaissances et de ses compétences, et demander des conseils ou de l'aide, s'il y a lieu;
- adapter ses connaissances et ses compétences aux diverses situations des clients* et aux divers milieux de pratique;
- collaborer avec les clients et les membres de l'équipe des soins de santé afin d'établir le plan de soins;
- tenir compte des exigences, des objectifs et des résultats visés en matière de santé selon la disponibilité des ressources;
- obtenir, si possible, un consentement éclairé avant toutes interventions;
- se conformer aux normes professionnelles, aux politiques, et aux procédés du milieu de pratique;
- prendre les mesures appropriées et les justifier, à partir des concepts théoriques*, de l'évaluation continue des clients, ainsi que de l'évaluation de l'efficacité des interventions*;
- adapter sa démarche à la culture du client;
- apporter son appui de façon appropriée aux personnes mourantes et aux gens qui partagent cette expérience;
- suggérer des innovations aux plans établis de concert avec le client et, au besoin, les appliquer;
- adapter les interventions de thérapie, de monitoring et de diagnostic* aux exigences du client, aux normes professionnelles et au milieu de pratique;
- faire preuve de souplesse, d'ouverture d'esprit et d'innovation en assurant la prestation de soins de façon sécuritaire et compétente;
- reconnaître et appliquer sa connaissance des méthodes de gestion des risques;
- adopter des pratiques de sécurité conformes à la loi*, aux règlements et aux normes sur la santé et la sécurité au travail;
- préserver un milieu de travail sécuritaire pour les autres et soi-même en appliquant

- des principes de sécurité et en utilisant les stratégies et des appareils de protection;
- suivre les politiques et procédés pour prévenir les infections;
 - assurer le transport des clients* et du matériel en toute sécurité;
 - assurer le fonctionnement sécuritaire des équipements en effectuant les vérifications requises et au besoin prendre les mesures nécessaires pour corriger les problèmes;
 - reconnaître et signaler les situations pouvant présenter un risque pour les clients et d'autres personnes et, le cas échéant, intervenir dans ces situations;
 - participer aux programmes d'évaluation et d'amélioration de la qualité* et de gestion des risques;
 - reconnaître la nécessité des services de soins respiratoires* de qualité et rentables;
 - respecter les politiques et procédés administratifs du milieu de pratique* et recommander des changements, au besoin.

* Voir le lexique

3. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

communiquer efficacement avec les clients* et les membres de l'équipe des soins de santé.

Éléments de performance :

- établir des rapports de confiance fondés sur le respect, l'authenticité et l'empathie;
- interagir avec les clients, les collègues et les autres de façon professionnelle;
- communiquer aux personnes concernées tous les changements importants concernant l'état de santé des clients;
- recourir aux techniques appropriées de communication verbale, non-verbale, écrite et électronique pour communiquer avec les clients et les autres, tout en respectant la confidentialité;
- utiliser des systèmes informatisés afin de planifier, de coordonner et de documenter les soins;
- documenter et tenir à jour des dossiers clairs, concis et précis, dans le respect des délais et des normes selon les méthodes préconisées par le milieu de pratique*;
- utiliser correctement la terminologie et les abréviations et symboles dans toutes communications;
- préserver des documents, des dossiers et des rapports.

* Voir le lexique

4. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*
travailler en équipe en vue d'aider les clients* à atteindre leurs objectifs en matière de santé.

Éléments de performance :

- promouvoir la reconnaissance et la compréhension du rôle de la profession et de ses membres;
- respecter les croyances, les valeurs, les rôles, les droits, et les responsabilités des clients et des membres de l'équipe de soins de santé;
- établir et maintenir des partenariats avec les clients, les membres des équipes de soins de santé, et la collectivité;
- agir à titre de porte-parole* pour les clients au sein de l'équipe;
- agir de façon autonome au sein d'une équipe et en collaboration avec les autres membres de l'équipe;
- appliquer ses compétences de pensée critique, de résolution de problèmes et de prise de décisions au sein de l'équipe de soins;
- appliquer les techniques de base de la gestion et de la résolution des conflits;
- appliquer les concepts théoriques* et pratiques de la communication et des relations interpersonnelles, et les connaissances fondamentales de la dynamique de groupe en participant au travail d'équipe;
- contribuer à l'utilisation efficace des ressources par l'équipe de soins de santé;
- contribuer à une gestion efficace des ressources quant aux achats, à la gestion des stocks, à l'entretien du matériel et à la préparation des horaires de travail;
- promouvoir l'accès, l'équité, la qualité, la responsabilité et l'universalité en matière de soins de santé afin de répondre au besoin de la collectivité.

* Voir le lexique

5. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :
évaluer les clients* de façon complète.

Éléments de performance :

- recueillir, interpréter, signaler et consigner les données d'évaluation et les renseignements sur l'état de santé des clients de façon exacte et dans les délais prévus;
- recueillir à l'aide de ressources variées l'information pertinente sur l'état de santé et la situation des clients;
- choisir les procédés cardiorespiratoires et l'équipement approprié de diagnostic et de monitoring* en vue d'effectuer les évaluations des clients;
- adapter les méthodes et les techniques d'évaluation en fonction des circonstances particulières et du milieu de pratique*;
- faire appel à des méthodes et à des techniques efficaces d'entrevue, de communication et de relations interpersonnelles lors de l'évaluation des clients;
- évaluer le milieu physique, les ressources disponibles et les réseaux de soutien* des clients qui peuvent influencer sur leur santé respiratoire*;
- respecter l'intimité des clients lors de l'évaluation de leur état;
- appliquer les concepts théoriques* pertinents des soins respiratoires* et des soins de santé lors de l'évaluation des clients et de l'interprétation des résultats des évaluations;
- appliquer ses connaissances théoriques de la croissance et du développement afin d'évaluer l'état des clients et d'interpréter les résultats obtenus;
- déterminer, dans les limites du cadre de ses fonctions, les incidences des résultats d'imagerie médicale sur l'état de santé des clients;
- préserver la confidentialité des clients dans le rapport et la consignation des données d'évaluation;
- agir à titre d'expert conseil, dans le cadre de ses fonctions auprès des membres de l'équipe des soins de santé.

* Voir le lexique

6. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*
recueillir et interpréter l'information en vue de planifier, de mettre en oeuvre et d'évaluer une pratique axée sur les résultats*.

Éléments de performance :

- utiliser des méthodes de résolution de problèmes et de prise de décisions en s'appuyant sur des informations factuelles*;
- contribuer à l'élaboration, à la mise en oeuvre, à l'évaluation et à la modification, au besoin, des plans et des protocoles de soins de la clientèle;
- utiliser une approche globale afin de déterminer les besoins des clients* en matière de santé respiratoire, de prodiguer des soins et d'en évaluer les résultats;
- élaborer des plans de soins respiratoires* efficaces, fondés sur les résultats visés;
- utiliser les renseignements pertinents afin de porter un jugement clinique réfléchi;
- établir les priorités et organiser les interventions diagnostiques et thérapeutiques;
- évaluer l'efficacité de la pratique de soins respiratoires, de façon globale et en rapport avec les résultats en matière de santé pour les clients;
- participer à l'élaboration, à l'évaluation et à la modification des plans, des protocoles, des services et des programmes de l'équipe de soins de santé.

* Voir le lexique

7. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

choisir et utiliser une gamme variée de modalités* de thérapies respiratoires* en vue d'aider les clients* à atteindre leurs objectifs en matière de santé.

Éléments de performance :

- expliquer le rôle des soins respiratoires* dans la promotion de la santé des clients;
- faire appel aux concepts théoriques* appropriés ainsi qu'à d'autres données scientifiques en vue d'expliquer l'état des clients et de justifier ses interventions;
- appliquer les techniques de base et les techniques spécialisées de maintien des fonctions vitales dans le milieu de pratique*;
- appliquer les compétences cliniques appropriées afin de répondre aux besoins du client;
- choisir la modalité, la méthode et le matériel les plus efficaces afin de répondre aux besoins du client;
- se tenir au courant des changements technologiques qui peuvent influencer sur l'état de santé des clients;
- participer au processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité* de la pratique;
- évaluer et recommander l'équipement et les fournitures qui répondent le mieux aux besoins des clients et du milieu de pratique;
- se tenir au courant du développement des produits, du marketing et des ventes.

* Voir le lexique

8. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

collaborer avec les clients* et les membres de l'équipe des soins de santé en vue d'élaborer, de mettre en oeuvre et d'évaluer les plans d'apprentissage des clients.

Éléments de performance :

- collaborer avec les clients et les membres de l'équipe de soins de santé en vue d'évaluer les besoins d'apprentissage des clients et d'établir un plan d'apprentissage;
- adapter les renseignements en matière de santé et utiliser des moyens et des méthodes d'apprentissage appropriés afin de répondre aux besoins particuliers des clients;
- fournir aux clients les renseignements nécessaires pour faire un choix éclairé en matière de santé, de bien-être et d'habitudes de vie;
- fournir aux clients l'occasion de discuter de ces renseignements;
- respecter le droit des clients de prendre des décisions touchant leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leurs habitudes de vie;
- évaluer l'acquisition par les clients des habiletés et des renseignements essentiels à leur bien-être;
- préparer et présenter des exposés sur la santé cardiorespiratoire à des individus ou à des groupes d'individus.

* Voir le lexique

9. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :
intégrer la théorie, les principes et les concepts à la pratique des soins respiratoires*.

Éléments de performance :

- appliquer ses connaissances dans la prestation des soins respiratoires aux clients* dans divers milieux de pratique*;
- appliquer des méthodes efficaces de prise de décision lors de l'évaluation du client, de l'application des plans de soins établis de concert avec lui et de l'évaluation des résultats obtenus;
- rechercher, lire de façon critique et utiliser les ressources pertinentes à jour afin d'améliorer sa pratique;
- appliquer ses compétences de pensée critique, de résolution de problèmes et de prise de décisions auprès de clients et dans divers milieux de pratique;
- accepter la responsabilité de ses décisions et de ses actes et en justifier les raisons;
- expliquer les tendances et les enjeux de la société et de la profession qui peuvent influencer sur les soins respiratoires et les soins de santé en général;
- reconnaître l'influence de la législation et des divers paliers de gouvernements (municipal, provincial et fédéral) sur les soins de santé quant au financement, à l'accessibilité, à la promotion de la santé, à la prévention, aux interventions, à l'autonomisation* et à la réadaptation.

* Voir le lexique

**10. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :
intégrer à la pratique les concepts de la recherche*.**

Éléments de performance :

- rechercher, lire de façon critique et appliquer les données de recherche pertinentes aux soins respiratoires* et de santé afin d'améliorer sa pratique;
- faire preuve d'une attitude positive quant au rôle de la recherche en soins respiratoires et à sa propre participation aux travaux de recherche;
- contribuer à la pratique de soins respiratoires en tenant compte de connaissances factuelles*;
- participer judicieusement à des travaux de recherche dont les buts visent les soins respiratoires;
- collaborer à la collecte et à l'interprétation de l'information relative aux problèmes de recherche, individuellement ou comme membre d'une équipe de recherche;
- identifier les opportunités de recherche.

* Voir le lexique

Le lexique

Autonomisation :	Mobilisation des connaissances et des compétences dont les clients ont besoin pour recouvrer une bonne santé ou améliorer leur état de santé.
Clients :	Personnes (de tout âge) ou leurs mandataires, qui bénéficient des services de soins respiratoires. Il peut aussi s'agir d'une famille ou d'un groupe qui fait l'objet de la pratique de soins respiratoires.
Concepts théoriques sur la santé :	Connaissances fondamentales en anatomie et en physiologie, ainsi que dans d'autres sciences telles que la physiopathologie, la pharmacologie, la microbiologie, la physique et la chimie. Les concepts théoriques sur la santé peuvent aussi comprendre les sciences sociales telles que la psychologie, la sociologie, la croissance et le développement, le bien-être social et d'autres concepts théoriques sur les services à la personne.
Diversité :	Gamme variée de perspectives et convictions ethniques et culturelles, de situations socio-économiques, d'âges, de croyances, d'orientations et d'identités sexuelles, de capacités et d'états de santé représentatifs des clients et des collègues avec lesquels les personnes diplômées seront en rapport.
Épreuves diagnostiques et monitoring respiratoire :	Modalités utilisées pour évaluer la santé cardiorespiratoire initiale et permanente. Ces modalités peuvent être utilisées dans des milieux de pratique divers.
Évaluation et amélioration de la qualité :	Le processus par lequel on évalue objectivement les soins des clients afin d'identifier et d'analyser les points forts, les questions pertinentes, les problèmes et les enjeux. Les organismes peuvent déterminer l'allocation efficace des ressources pour améliorer les soins de santé en utilisant des méthodes de collecte d'information continue et complète, et en effectuant l'analyse des données afin d'évaluer les soins. (Adapté de Benson, Dale S. (1992). <i>Measuring Outcomes in Ambulatory Care</i> , American Hospital Publishing, inc.)

Lois :	Lois actuelles pertinentes, par exemple, la <i>Loi sur les professions de la santé réglementées</i> , la <i>Loi sur les thérapeutes respiratoires</i> , la <i>Loi sur le consentement aux soins de santé</i> , la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> , la <i>Loi sur les hôpitaux publics</i> , la <i>Loi sur les soins de longue durée</i> , la <i>Loi sur les établissements de santé autonomes</i> et la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> .
Porte-parole :	Un praticien ou un groupe de praticiens qui plaide en faveur du client et défend ses valeurs, ses croyances, son droit de faire-valoir ses décisions, et ses objectifs. Le rôle de porte-parole est un des éléments de la responsabilisation. Ce processus confie ou transmet le pouvoir décisionnel d'un individu ou d'un groupe à un autre. L'autorité, le pouvoir, le choix et la permission sont les éléments qui font partie de la responsabilisation. (Adapté du texte de Hein, Eleanor C. (1999). <i>Contemporary Leadership: Selected Readings</i> . (5ième ed.) Maison d'édition Lippincott-Raven.)
Milieu de pratique :	Contexte dans lequel sont dispensés les services de thérapie respiratoire.
Modalités et interventions thérapeutiques respiratoires :	Les procédés de traitements et les processus utilisés en vue de promouvoir et d'améliorer la santé respiratoire.
Pratique axée sur les résultats :	Les résultats obtenus chez les clients découlent d'interactions et de facteurs complexes, tels que des troubles spécifiques de santé ou les invalidités, des prédispositions génétiques, l'état de santé en général, le bien-être, et les habitudes de vie des clients, ainsi que les modalités et interventions thérapeutiques utilisées afin de poser un diagnostic, de faire le monitoring et d'intervenir. À partir de l'évaluation complète des clients, et de l'interprétation précise des données, la pratique axée sur les résultats permet d'élaborer, de mettre en oeuvre et d'évaluer des soins, des services, et des programmes, ainsi que la relation client-praticien. Par résultat, on peut entendre la satisfaction du client, sa performance, des changements physiologiques précis ou encore plus généraux de son état de santé. (Adapté de Benson, Dale S. (1992). <i>Measuring Outcomes in Ambulatory Care</i> , American Hospital Publishing, inc.)

Pratique réfléchi :	Application de la pensée critique, afin de constamment analyser, évaluer et améliorer sa pratique professionnelle en mettant en valeur ses forces, et en reconnaissant ses faiblesses et prenant les moyens nécessaires pour y remédier.
Recherche :	L'acquisition de solides connaissances, à propos des investigations et des méthodologies de recherche scientifique permettant de lire et de critiquer des études scientifiques, et de participer à des projets de recherche. Une distinction existe entre participer à un projet de recherche et le diriger. Afin de diriger une recherche, un individu doit maîtriser des méthodes d'investigation scientifique, en comprendre la structure, la mise en oeuvre, l'analyse et la présentation.
Réseau de soutien :	Ensemble des ressources de l'entourage d'une personne et qui la soutient moralement, économiquement, socialement etc., par exemple, la famille, les amis, les services de consultation, les centres de services communautaires, les services à domicile et les autres services accessibles au client.
Soins respiratoires :	Un terme compréhensif qui inclue les connaissances et les compétences spécifiques à la profession quant à la santé, au sommeil et au bon fonctionnement du coeur, des vaisseaux, des poumons, et du système neuromusculaire.

III. Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques

Tous les diplômés du programme Thérapie respiratoire doivent démontrer qu'ils ont atteint les quinze résultats d'apprentissage des aptitudes génériques sous mentionnés, ceux de la formation professionnelle ainsi que les exigences de la formation générale.¹

¹ Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques sont communs à tous les programmes collégiaux de deux et trois ans. Pour plus d'information vous pouvez consulter le document *Résultats d'apprentissage des aptitudes génériques applicables aux programmes de deux et trois ans des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario*. CNAPC : Mai 1995.

La liste des résultats d'apprentissage des aptitudes génériques

Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

- 1. communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire;**
- 2. traduire sous diverses formes (textes, graphiques, symboles, tableaux) de l'information, des idées et des concepts de façon à démontrer sa compréhension;**
- 3. utiliser de façon efficace des formules et procédures mathématiques pour résoudre des problèmes ou prendre des décisions;**
- 4. utiliser avec assurance la technologie informatique et autres technologies utiles et nécessaires à l'accomplissement d'une tâche;**
- 5. interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs;**
- 6. évaluer sa propre capacité à raisonner et à utiliser des stratégies qui facilitent la résolution de problèmes et la prise de décision;**
- 7. recueillir, analyser et organiser, en fonction d'un objectif donné, de l'information provenant de sources diverses;**
- 8. évaluer la validité de données qualitatives et quantitatives de manière à pouvoir accepter ou réfuter les arguments présentés par d'autres personnes;**
- 9. créer des stratégies innovatrices et/ou des produits originaux qui répondent à des besoins déterminés;**
- 10. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets et atteindre des objectifs;**
- 11. assumer la responsabilité de ses faits et gestes;**

- 12. s'adapter à de nouvelles situations et exigences en utilisant ou en mettant à jour ses connaissances et son savoir-faire;**
- 13. présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience de manière réaliste, à des fins personnelles et aux fins d'obtenir un emploi;**
- 14. communiquer oralement et par écrit en anglais;**
- 15. affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique.**

Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques

1. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire.

Explication :

Pour communiquer de façon claire, concise et correcte, il faut produire du matériel écrit, oral ou visuel adapté à la situation. Les diplômés analysent leur auditoire pour déterminer les besoins et choisir les moyens et les outils de communication les plus appropriés. Ils produisent du matériel dans une langue correcte et claire, en fonction du niveau de langue requis et dans un style conforme à l'usage.

Éléments de performance :

- planifier et organiser une présentation selon un objectif et un auditoire;
- choisir le mode de présentation (note de service, illustration, vidéo, présentation multimédia, etc.) qui convient à l'objectif;
- produire un document conforme à l'usage du mode de présentation choisi;
- utiliser un langage et un style convenant à l'auditoire et à l'objectif;
- s'assurer que le document ne renferme pas d'erreurs typographiques;
- utiliser la technologie informatique pour produire et rehausser la qualité des documents;
- évaluer la présentation et corriger les erreurs de contenu, de structure, de style et les fautes d'inattention.

2. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

traduire sous diverses formes (textes, graphiques, symboles, tableaux) de l'information, des idées et des concepts de façon à démontrer sa compréhension.

Explication :

Une façon de démontrer sa compréhension consiste à restructurer ou à reformuler un message original sous d'autres formes. Les diplômés doivent savoir lire, écouter et interpréter les messages reçus. Ils rédigent des textes et créent des représentations visuelles conformes aux messages originaux.

Éléments de performance :

- élaborer et utiliser des stratégies efficaces de lecture, d'écoute et d'observation;
- clarifier ce qui a été lu, entendu ou observé;
- traduire une information numérique ou alphanumérique sous d'autres formes (par exemple, sommaires, tableaux, diagrammes et autres formes de représentations visuelles faisant appel à l'informatique);
- utiliser, le cas échéant, la technologie pour faciliter la reformulation;
- évaluer la compatibilité de la représentation avec le message original;
- citer ses sources selon les conventions en usage.

3. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

utiliser de façon efficace des formules et procédures mathématiques pour résoudre des problèmes ou prendre des décisions.

Explication :

L'utilisation efficace des mathématiques dans la vie de tous les jours suppose la capacité de faire appel à une vaste gamme de concepts, procédés, conventions, opérations, stratégies et formules. Les diplômés appliquent les concepts de temps, d'espace, de quantité, de proportion et de nombre à des situations diverses. Ils utilisent des procédures mathématiques et vérifient les résultats de l'application. Ils font usage des mathématiques avec assurance, souplesse et créativité.

Éléments de performance :

- identifier les situations qui demandent de faire appel aux mathématiques;
- choisir le procédé, la méthode ou la procédure mathématique (par exemple, la modélisation, les estimations, les hypothèses, les algorithmes et les formules) en fonction de la situation;
- estimer l'ordre de grandeur des réponses;
- exécuter les opérations mathématiques requises;
- utiliser un logiciel, une calculatrice ou un autre appareil, des tables ou des formules pour effectuer des opérations mathématiques avec précision;
- vérifier l'exactitude des calculs et la pertinence de la réponse;
- formuler la réponse clairement;
- appliquer la procédure utilisée à des situations similaires.

4. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

utiliser avec assurance la technologie informatique et autres technologies utiles et nécessaires à l'accomplissement d'une tâche.

Explication :

Les diplômés sont sûrs d'eux-mêmes et possèdent le savoir-faire nécessaire pour utiliser les ordinateurs et autres technologies servant à accroître la productivité. Ils reconnaissent les situations où ils peuvent utiliser des ordinateurs et autres technologies pour accomplir des tâches, résoudre des problèmes, effectuer une recherche et créer un produit. Ils choisissent et utilisent avec efficacité l'outil informatique le mieux adapté à la tâche. C'est également avec assurance qu'ils apprivoisent les nouvelles technologies.

Éléments de performance :

- utiliser adéquatement les fonctions de base du système d'exploitation (par exemple, charger les logiciels, sauvegarder et extraire des données, faire des copies de sécurité);
- déterminer les tâches à accomplir à l'aide d'un ordinateur et autres technologies;
- choisir le logiciel et l'équipement qui conviennent à la tâche;
- utiliser le logiciel et l'équipement avec efficacité et en respectant la législation en vigueur;
- régler de manière logique et systématique les erreurs et les problèmes d'équipement et de logiciel;
- appliquer les concepts et les procédures à des situations nouvelles;
- évaluer sa façon d'utiliser le matériel, les logiciels et les outils technologiques.

5. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs.

Explication :

Pour travailler en équipe ou en groupe dans un contexte personnel ou professionnel, il faut assumer la responsabilité des tâches et des décisions collectives. Il faut également interagir de manière efficace avec les membres du groupe. Les diplômés sont capables d'accomplir les diverses tâches qui leur incombent à titre de membres du groupe, de comprendre les besoins d'autrui et de les prendre en considération.

Éléments de performance :

- déterminer le travail et les tâches à accomplir;
- établir des stratégies pour accomplir les tâches;
- déterminer les rôles des membres de l'équipe et/ou du groupe;
- clarifier les rôles individuels et les remplir en temps opportun;
- traiter les autres membres de l'équipe de manière juste et équitable;
- communiquer ses propres idées, opinions et renseignements tout en respectant le point de vue d'autrui;
- utiliser des techniques visant à résoudre les conflits;
- évaluer régulièrement les progrès du groupe et faire les ajustements nécessaires.

6. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

évaluer sa propre capacité à raisonner et à utiliser des stratégies qui facilitent la résolution de problèmes et la prise de décision.

Explication :

Pour résoudre une gamme de problèmes complexes et accomplir diverses tâches, les diplômés font appel à divers processus cognitifs et adoptent diverses stratégies. Ils apprécient les limites et les possibilités de leurs propres processus de pensée et explorent de nouvelles façons de raisonner. Cette démarche leur permet de comprendre leurs processus de pensée, de prise de décision et de résolution de problèmes.

Éléments de performance :

- clarifier la nature et l'importance des problèmes ou de l'orientation requise;
- explorer les divers types de raisonnement qui peuvent être utilisés;
- déterminer les limites et les possibilités de son propre processus de pensée;
- choisir et utiliser des types de raisonnement (par exemple, le raisonnement inductif et déductif, la pensée créative et intuitive, le questionnement, la réflexion critique);
- évaluer les avantages des divers types de raisonnement et des stratégies utilisés pour résoudre les problèmes et prendre des décisions;
- reconnaître les avantages d'utiliser d'autres types de raisonnement.

7. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*
- recueillir, analyser et organiser, en fonction d'un objectif donné, de l'information provenant de sources diverses.**

Explication :

Pour prendre des décisions et accomplir des tâches, il faut généralement s'appuyer sur de l'information. Les diplômés recueillent de l'information et la traitent de façon efficace. Ils élaborent et utilisent des stratégies diverses, y compris les nouvelles technologies. Ils apprennent à trier l'information et à la présenter sous diverses formes (par exemple, en utilisant des bases de données et des chiffriers électroniques).

Éléments de performance :

- déterminer la nature de l'information requise;
- identifier les sources (par exemple, textes, bases de données, Internet);
- recueillir l'information à l'aide de diverses techniques de collecte de données, dont la technologie;
- analyser l'information et retenir celle qui est pertinente, importante et utile;
- utiliser divers procédés pour organiser l'information (par exemple, chiffriers électroniques, bases de données, graphiques et tableaux);
- tirer des conclusions à partir de l'information traitée;
- revoir les méthodes utilisées pour recueillir, organiser, analyser et évaluer l'information.

8. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

évaluer la validité de données qualitatives et quantitatives de manière à pouvoir accepter ou réfuter les arguments présentés par d'autres personnes.

Explication :

Compte tenu de la diversité de l'information numérique et alphanumérique disponible, les diplômés interprètent et comprennent le travail des autres et en tirent leurs propres conclusions. Ils utilisent leurs aptitudes en mathématiques pour évaluer la validité de données quantitatives et leurs aptitudes à raisonner pour vérifier le bien fondé d'hypothèses et d'arguments. Les diplômés remettent en question ce qu'ils lisent, entendent et observent.

Éléments de performance :

- cerner les hypothèses et les conclusions;
- déceler les erreurs, les préjugés, les déclarations mensongères et les critiquer;
- vérifier l'exactitude des affirmations ou des arguments;
- défendre les raisons pour lesquelles on accepte ou rejette certains arguments ou conclusions.

9. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

créer des stratégies innovatrices et/ou des produits originaux qui répondent à des besoins déterminés.

Explication :

La conception de nouveaux produits ou de nouvelles stratégies de résolution de problèmes exigent des aptitudes en créativité. Les diplômés sont capables d'adapter des approches traditionnelles à des situations nouvelles. Ils font preuve d'une bonne maîtrise des techniques de pensée divergente et intuitive.

Éléments de performance :

- analyser les besoins;
- faire preuve de créativité pour élaborer des stratégies et/ou des produits qui répondent aux besoins identifiés;
- choisir des solutions de rechange basées sur les besoins et les critères des projets/plans;
- créer des stratégies et/ou des produits;
- évaluer les stratégies et/ou les produits pour vérifier s'ils satisfont aux besoins.

10. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets et atteindre des objectifs.

Explication :

Pour atteindre des objectifs pratiques dans leur vie personnelle ou professionnelle, les diplômés utilisent aussi efficacement que possible temps, argent, espace et autres ressources. Ils planifient et se donnent les moyens d'atteindre leurs objectifs. Finalement, ils évaluent le réalisme de leurs objectifs, de leurs plans d'action et de leur démarche et ils les adaptent au besoin.

Éléments de performance :

- définir des objectifs réalistes et réalisables;
- utiliser des outils de planification (par exemple, budgets, calendriers de travail et plans d'action);
- adapter la démarche et modifier les objectifs en fonction des imprévus;
- utiliser les ressources (par exemple, l'argent, l'espace et le temps) de manière efficace;
- évaluer les objectifs et l'utilisation des ressources, et faire les ajustements appropriés.

**11. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :
assumer la responsabilité de ses faits et gestes.**

Explication :

Pour prendre des décisions, adopter des points de vue et accomplir des tâches, les diplômés assument la responsabilité de leurs actions et défendent leurs opinions. Ils évaluent les conséquences de leurs décisions et de leurs actions. Ils remettent en question leurs valeurs, croyances et opinions personnelles.

Éléments de performance :

- évaluer les conséquences de ses faits et gestes;
- évaluer la démarche et les moyens empruntés;
- reconnaître ses erreurs et apporter les correctifs nécessaires;
- reconnaître ses réussites et les appliquer à d'autres situations;
- justifier les valeurs, croyances et opinions qui fondent son action;
- tenir compte de la rétroaction constructive dans d'autres situations;
- défendre les décisions prises et les actions posées.

12. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

s'adapter à de nouvelles situations et exigences en utilisant ou en mettant à jour ses connaissances et son savoir-faire.

Explication :

L'aptitude à transférer un savoir d'un domaine à un autre est essentielle la vie durant. Les diplômés appliquent avec confiance leur savoir et savoir-faire à toute une gamme de situations nouvelles, y compris à l'apprentissage d'un nouveau savoir-faire.

Éléments de performance :

- évaluer ses aptitudes, ses connaissances et son style personnel d'apprentissage;
- reconnaître les aptitudes et connaissances requises pour faire face à une nouvelle situation;
- transférer les aptitudes et connaissances acquises dans des contextes nouveaux;
- identifier les aptitudes et connaissances qu'il y a lieu d'acquérir pour faire face à une nouvelle situation;
- choisir les stratégies d'apprentissage et de travail les plus appropriées aux situations;
- évaluer sa capacité de s'adapter à de nouvelles situations.

13. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience de manière réaliste, à des fins personnelles et aux fins d'obtenir un emploi.

Explication :

Pour se préparer à faire face à des changements dans leur vie personnelle et professionnelle, les diplômés doivent faire valoir leurs réalisations et leurs capacités. Ils apprécient à leur juste valeur le travail accompli et l'expérience acquise. Ils sont capables de produire un portfolio ou un curriculum vitae attrayant. Enfin, ils présentent avec assurance et intérêt leurs réalisations personnelles.

Éléments de performance :

- faire le sommaire de ses réalisations, de ses connaissances et expériences de manière réaliste;
- choisir les modes de présentation (par exemple, curriculum vitae, portfolio, entrevue) les mieux adaptés à la situation pour présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience;
- évaluer les réactions aux modes de présentation et rectifier si nécessaire.

14. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*
communiquer oralement et par écrit en anglais.

Explication :

En Ontario, les Francophones doivent maîtriser la langue anglaise pour communiquer oralement et par écrit tant dans leur vie privée que professionnelle.

Éléments de performance :

- utiliser le vocabulaire approprié à une situation;
- appliquer les règles grammaticales de la langue anglaise;
- reconnaître les occasions propices à l'utilisation de ses connaissances en anglais;
- élaborer des stratégies de lecture et d'écoute;
- produire des documents écrits (par exemple, curriculum vitae, lettres de demande d'emploi);
- communiquer oralement de l'information (par exemple, face à face, conversation téléphonique);
- élaborer et utiliser des stratégies d'auto-correction.

15. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique.

Explication :

Les communautés francophones ontariennes désirent conserver et promouvoir leur héritage culturel et linguistique. Les Francophones des collèges de langue française recherchent la possibilité d'approfondir leur compréhension de cet héritage et d'en apprécier la valeur et l'importance. Les diplômés oeuvrent, tant dans la vie privée qu'en milieu de travail, à l'épanouissement de leur culture, de leur langue et à l'affirmation de leurs droits.

Éléments de performance :

- reconnaître les situations où il est utile de défendre ou de promouvoir son identité culturelle;
- définir ses valeurs personnelles en relation avec la communauté francophone mondiale;
- défendre ses droits en tant que membre d'une communauté francophone;
- identifier les occasions propices à la promotion de la culture et de la langue de la communauté francophone;
- utiliser des stratégies pour faire face à toute situation où ses droits en tant que Francophone ne sont pas respectés.

IV. La formation générale

Tous les diplômés du programme Thérapie respiratoire doivent démontrer de façon fiable qu'ils ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des normes de la formation professionnelle et des aptitudes génériques.

Les exigences de la formation générale

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que chaque programme collégial postsecondaire devrait comprendre au moins un cours de formation générale de trois heures par semaine, soit environ 45 heures d'enseignement par étape. Les apprenants devraient toucher à un grand nombre de domaines dans le cadre de leur formation générale et devraient, autant que possible, choisir eux-mêmes leurs cours de formation générale.

Cette exigence relative à la formation générale représente un élément intégral des normes du programme, en plus des résultats d'apprentissage relatifs à la formation professionnelle et aux aptitudes génériques.

Les exigences relatives à la formation générale doivent être remplies conformément aux lignes directrices suivantes :

1. la formation générale dans les collèges se doit de traiter de questions et de préoccupations sociales reliées au vécu de l'apprenant. Les cours de formation générale doivent être conçus de telle sorte que l'apprenant puisse appliquer sa compréhension de questions historiques à la réalité d'aujourd'hui;
2. tous les cours de formation générale offerts dans les collèges doivent être conçus en termes de bienfaits pour les apprenants aux plans de l'épanouissement et de l'enrichissement personnels et aux plans civique et professionnel;
3. la mission des collèges ontariens a pour objet, entre autres, de développer et d'appuyer la formation continue. Cet objectif constitue une composante essentielle de la formation générale.

La formation générale dans les collèges communautaires ontariens se veut une expérience d'apprentissage de niveau postsecondaire ayant pour objet de rendre l'apprenant capable de relever les défis de la famille, de la communauté et du monde du travail. Elle doit également permettre aux apprenants d'approfondir des questions de nature universelle et historique et d'en tirer des leçons applicables aux réalités d'aujourd'hui et de demain. Elle tend à favoriser une attitude positive et un engagement à l'endroit de la formation continue. Elle est dispensée dans le cadre de cours élaborés en conformité avec les principes directeurs, les buts et les objectifs généraux de la formation générale.

Les buts et les objectifs généraux

1. L'esthétique

Compréhension des notions de beauté, forme et goût et du rôle des arts dans la société.

Objectifs généraux :

- faire preuve de sens critique quant au rôle social des arts;
- reconnaître et apprécier le rôle des arts;
- acquérir le sens de la critique en développant et appliquant une grille d'analyse personnelle.

2. Le citoyen

Compréhension de la signification des notions de droits et libertés dans la vie publique et communautaire au Canada.

Objectifs généraux :

- faire preuve de connaissance de la structure et du fonctionnement du gouvernement canadien (les pouvoirs législatifs et judiciaires, la fonction publique), du rôle des élus et des responsabilités des citoyens;
- faire preuve de compréhension des événements importants qui marquent l'histoire canadienne et développer un sens critique éclairé face aux décisions politiques qu'ils entraînent;
- faire preuve de compréhension des questions internationales et de leur impact et reconnaître la place du Canada au sein de la communauté internationale;
- démontrer une compréhension de l'histoire, de son sens ainsi que de l'organisation et du rôle des groupes de bénévoles dans la vie communautaire.

3. La culture

Compréhension de la diversité culturelle, sociale, éthique et linguistique au Canada et dans le monde.

Objectifs généraux :

- acquérir une compréhension du concept d'identité culturelle en faisant des liens entre ses expériences personnelles et l'étude de la culture au sens large;
- acquérir une compréhension de la diversité et de l'interaction des cultures et des sous-cultures dans la société canadienne;
- faire preuve de compréhension à l'endroit de diverses cultures en portant un jugement éclairé sur la façon dont elles tentent de répondre aux questions universelles.

4. La croissance personnelle

Prise de conscience de soi, croissance intellectuelle et bien-être physique, compréhension des autres.

Objectifs généraux :

- se fixer des buts conformes à ses valeurs et ses attentes personnelles;
- appliquer sa compréhension de l'être humain et de son développement à sa vie personnelle et à ses rapports avec autrui;
- intégrer le concept de bien-être à son style de vie;
- se définir en tant qu'apprenant et reconnaître son propre style d'apprentissage.

5. Le social

Compréhension des rapports entre les personnes et la société.

Objectifs généraux :

- faire preuve d'une connaissance éclairée des institutions et de l'organisation sociale de même que des rapports entre les personnes, les groupes et la société;
- faire preuve de jugement éclairé face aux changements et aux problèmes sociaux et reconnaître l'importance de l'engagement personnel au plan social;
- faire preuve d'un jugement éclairé sur les questions et les problèmes sociaux.

6. La science

Compréhension de la contribution et du potentiel de la science dans le développement de la civilisation et des rapports entre les êtres humains.

Objectifs généraux :

- développer une compréhension de l'histoire, de la philosophie, de la contribution, des perspectives et des limites de la science;
- développer une compréhension de la méthode scientifique et de ses applications en mesure quantitative et pour la vérification de lois naturelles.

7. La technologie

Compréhension de l'interrelation entre, d'une part, le développement et l'utilisation de la technologie et, d'autre part, la société et l'écosystème.

Objectifs généraux :

- faire le lien entre les connaissances et les applications technologiques et leur impact sur l'environnement physique et biologique;
- adopter des positions éthiques éclairées sur les questions relatives à la place de l'être humain sur la planète.

8. Le monde du travail

Compréhension de la signification, de l'histoire et de l'organisation du monde du travail et des défis personnels à relever.

Objectifs généraux :

- adopter des critères à l'égard de l'efficacité, l'efficience, l'éthique et les récompenses qui soient conciliables avec la nature changeante du monde du travail;
- appliquer sa connaissance des institutions, de l'histoire et de l'organisation du travail à son rôle et à ses attitudes dans le monde du travail;
- développer une compréhension de la nature changeante du travail et de l'économie.